

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration Extraordinaire Séance du 01 Avril 2022

Date de convocation : 17 mars 2022

Nombre de membres

- ▣ 20 en exercice
- ▣ 17 présents et représentés
- ▣ 17 votants

L'an deux mil vingt-deux, premier avril à 09H00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au siège du AU RELAIS DE VINCEY, 33 rue de Lorraine à VINCEY (88450) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. METZ Frédéric (Adjoint au maire de DOGNEVILLE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY) à Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. BOURGEOIS Amandine (Coordinatrice et Responsable des Protocoles et Assemblées), M. BELHAJ Ayoub (Gestionnaire Comptable – Contrôle de Gestion), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Responsable du Pôle Santé et Sécurité au Travail), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Groupes et Développement) Mme. DURANT-FRECHIN Odile (Payeur Départemental).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. METZ Frédéric (Adjoint au maire de DOGNEVILLE)



294 – Choix du prestataire pour le vote électronique élections professionnelles.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 01 mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Considérant la délibération du conseil d'administration en date du 18/01/2022 actant le recours au vote électronique pour l'ensemble des scrutins 2022 soit pour les CAP, CCP et CST (modalité exclusive d'expression des suffrages),

Considérant que le CDG 88 a, dans le cadre de l'organisation matérielle des élections professionnelles 2022, procédé à une mise en concurrence auprès de prestataires de vote électronique (réception de 5 propositions) ainsi que pour l'expertise indépendante (réception de 2 propositions),

Considérant qu'il y a lieu, conformément à l'article 4 du décret 2014-793 relatif au vote électronique, de préciser parallèlement les modalités d'organisation et de fonctionnement du système de vote électronique retenu,

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
A l'unanimité,**

- **Déclare retenir le prestataire ALPHAVOTE KERCIA SOLUTIONS pour l'organisation du vote électronique.**
- **Confie au président le soin de planifier et exécuter toutes les procédures administratives, comptables et financières inhérentes à la présente délibération.**
- **Confie au Président le soin de communiquer et déployer cette prestation auprès des collectivités vosgiennes et de leurs agents.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT

